

D. 2022/1114 (N)
④ D. 2022/1115 (N)
D. 2022/1116 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2022

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 3 projets de délibération
- 2 projets de convention

Chaque année, un volet de subventions, qui s'élève pour l'année 2022 à un montant de 113 750 000 francs CFP, est alloué aux associations qui participent activement à la vie de la cité et dont les missions visent à favoriser la découverte artistique et culturelle pour tous.

Il est ainsi proposé en particulier de verser une subvention aux associations suivantes :

- à l'association «Théâtre de l'Île» pour un montant de 35 300 000 francs CFP afin de promouvoir la saison artistique par la diffusion de spectacles et assurer le rayonnement auprès du public des jeunes et des quartiers hors temps scolaire.

Une avance de subvention de 18 000 000 francs CFP a déjà été versée en application de la délibération n° 2021-1227 du 20 décembre 2021. Il est donc proposé de verser le complément de subvention à hauteur de 17 300 000 francs CFP.

- à l'association «Le Chapitô de Nouvelle-Calédonie» pour un montant de 5 000 000 francs CFP affecté aux objectifs suivants :
 - développer des actions de proximité à destination du jeune public (12-26 ans) dans les quartiers situées sur la commune de Nouméa,
 - participer à l'animation du centre-ville dans le cadre de Nouméa Féérie.

Une partie de cette subvention est inscrite dans la convention de financement F20-CA «Plan d'actions pour la jeunesse» prévoyant la répartition suivante :

CONVENTION DE FINANCEMENT F20-CA	
Part Etat (34%)	442 000 F
Part province Sud (15%)	195 000 F
Part Ville de Nouméa (51%)	663 000 F
TOTAL CA	1 300 000 F

Par ailleurs, des subventions de fonctionnement bénéficieront à quatre autres associations pour un montant total de 860 000 francs CFP.

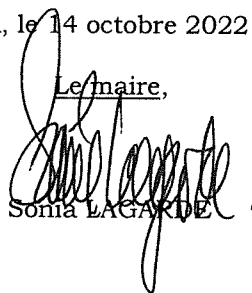
La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

En définitive, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à six groupements et associations pour un montant total de 23 160 000 francs CFP. A cet effet, il est également proposé d'habiliter le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs correspondantes.

Tel est l'objet des trois projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 octobre 2022



Le maire,

Sonia LAGARDE

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL RETENUES - FONCTIONNEMENT

Budget annuel subvention de fonctionnement 2022 : 113 750 000 F/CFP

Budget déjà attribué pour 2022 : 87 780 000 F/CFP

Budget Villes jumelles attribué pour 2022 : 100 000 F/CFP

Reliquat budget 2022 : 25 870 000 F/CFP

Proposition d'attribution : 23 160 000 F/CFP

Disponible après proposition : 2 710 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
THEATRE DE L'ILE	1999	Promouvoir la saison artistique par la diffusion de spectacles et assurer le rayonnement auprès du public des jeunes et des quartiers hors temps scolaire	36 000 000 F	105 000 000 F	Etat : 28 400 000 F Nouvelle-Calédonie : 4 000 000 F Province Sud : 15 700 000 F Abonnements : 600 000 F	36 000 000 F	Subvention d'un montant total de 35 300 000 F ayant donné lieu au versement d'une avance de 18 000 000 F en application de la délibération n° 2021-1227 du 20 décembre 2021 Favorable	17 300 000 F
		Développer des actions de proximité à destination du jeune public (12-26 ans) dans les quartiers situés sur la commune de Nouméa	5 000 000 F	96 155 540 F	Etat : 11 790 850 F Nouvelle-Calédonie : 15 000 000 F Province Sud : 9 500 000 F Province Nord : 18 000 000 F Province des îles : 8 000 000 F Intercommunalité(s) : 5 500 000 F Autres établissements publics : 856 800 F Aides privées (hors mécénat, don et sponsoring) : 1 000 000 F	5 000 000 F	Favorable	5 000 000 F
L'ART DU SON	2008	Organisation de la 4ème édition du Summer Jazz Festival du 7 au 23 octobre 2022 à Nouméa	500 000 F	4 200 550 F	MAC : 600 000 F Province Sud : 300 000 F Province Nord : 400 000 F	0 F	Favorable	400 000 F

LIVRE MON AMI	1997	26 ^{ème} édition du prix de littérature de jeunesse "Livres, mon ami"	300 000 F	2 005 000 F	Bourail : 80 000 F Païta : 100 000 F Thio : 10 000 F Ouvéa : 100 000 F Mont Dore : 100 000 F La Foa : 100 000 F Dumbéa : 100 000 F Koumac : 100 000 F Houailou : 100 000 F Boulouparis : 50 000 F Voh : 20 000 F Province Sud : 200 000 F Province Nord : 100 000 F Province des îles : 100 000 F Dons privés : 130 000 F BCI : 125 000 F Cotisations des membres : 90 000 F DDEC : 100 000 F Nouvelle-Calédonie : 2 500 000 F Sud : 11 000 000 F Autres établissements publics : 7 000 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION CALEDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	1975	Aide à la mise en place de cours de chant	200 000 F	26 838 281 F	Nouvelle-Calédonie : 2 500 000 F Sud : 11 000 000 F Autres établissements publics : 7 000 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION SALOMON	1981	Diffusion et recherches sur l'histoire de la disparition des naufragés de l'expédition La Pérouse	60 000 F	290 000 F	MAC : 120 000 F	70 000 F	Favorable	60 000 F
TOTAUX			42 960 000 F	234 489 371 F		41 470 000 F		23 160 000 F

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2022 : 113 750 000 F/CFP

Budget déjà attribué pour 2022 : 87 780 000 F/CFP

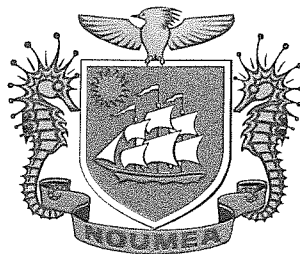
Budget Villes jumelles attribué pour 2022 : 100 000 F/CFP

Reliquat budget 2022 : 25 870 000 F/CFP

Proposition d'attribution : 23 160 000F/CFP

Disponible après proposition : 2 710 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
LE PHARE	2016	Recherche documentaire pour un projet photographique et de patrimoine oral intitulé "magasins du coin "	420 000 F	2 200 771 F	MAC : 1 073 986 F Province Sud : 300 000 F Association des commerçants : 100 000 F	0 F	Défavorable Projet non abouti. A représenter en 2023	0 F
ECRIRE EN OCEANIE	2008	Promotion de publications locales et atelier d'écriture en médiathèques	200 000 F	1 146 249 F	Sans objet	200 000 F	Défavorable. Action subventionnée en 2021 et non réalisée	0 F
KOSMOPOLITE MUSIC	2015	Aide à l'organisation et la diffusion sur Noutméa du festival "Les chemins sonores", festival culturel et éco-responsable des musiques électroniques	400 000 F	7 026 000 F	MAC : 150 000 F Province Sud culture : 500 000 F Province Sud tourisme : 100 000 F NCT : 200 000 F Mecnat : 1 825 000 F	0 F	Défavorable Projet organisé dans des bars privés et une structure de la Province Sud	0 F
TOTAUX			1 020 000 F	10 373 020 F		200 000 F		0 F



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/1116 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCAION	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
28.10.2022	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
28.10.2022	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Luc BRUN	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
		Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	: 32	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 44	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(12 procurations)		M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Davina FAUA
		M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
		Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

Mme Janine BAJON

Mme Liliane CONDOUMY

DELIBERATION N° 2022/ 1716
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 03 NOV. 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022 /128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU les demandes de subvention en date des 13 septembre 2021, 11 avril, 11 juillet, 5 et 25 août 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/146 du 14 octobre 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées quatre subventions pour un montant total de huit cent soixante mille (860 000) francs CFP aux associations suivantes :

L'ART DU SON (Organisation de la 4 ^{ème} édition du Summer jazz festival)	400 000 F/CFP
LIVRE MON AMI (Organisation de la 26 ^{ème} édition du prix de littérature jeunesse)	200 000 F/CFP
ASSOCIATION CALEDONIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES (ACAPA) (Aide à la mise en place de cours de chant)	200 000 F/CFP
ASSOCIATION SALOMON (Diffusion et recherche sur l'expédition La Pérouse)	60 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

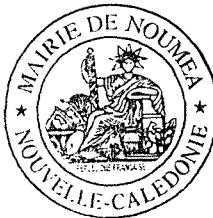
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

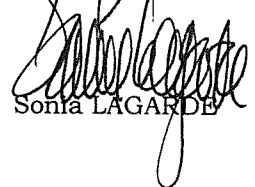
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R	-	1
SGL	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

10 NOV. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL POUR 2022

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1116 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1116-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations